


De: Ashley Bandade ashley.bandade@unil.ch 
Objet: Plan de protection sanitaire - examen en présentiel session d'automne 2020
Date: 12 août 2020 à 11:20
À: etu-examens-efle@unil.ch
Cc: Bruno Maurer bruno.maurer@unil.ch

AB

Chères étudiantes, chers étudiants,

A l'approche de la session d'examens, je vous transmets quelques informations importantes à lire **jusqu'au bout**.

Application des mesures d'hygiène par les étudiant-e-s

Remarque préliminaire : il est demandé aux facultés ou écoles d'informer préalablement les étudiant-e-s des mesures ci-dessous, en les enjoignant de les respecter.

- Les étudiant-e-s utilisent la solution hydro-alcoolique pour se désinfecter les mains à l'entrée dans le bâtiment, puis à l'entrée de la salle d'examen.
- Les étudiant-e-s respectent une distance de 1.5m entre eux dans la file d'accès à la salle d'examen, ainsi qu'en sortant de la salle.
- **Le port du masque est obligatoire dans la file d'accès et jusqu'à la place d'examen. Le masque doit également être porté pour tout déplacement dans la salle d'examen et à la sortie de celle-ci, ainsi qu'à l'occasion d'une interaction rapprochée avec un-e surveillant-e. Les étudiant-e-s s'approvisionnent en conséquence.**
- Pour rappel, le port du masque est obligatoire dans les transports publics.
- Les personnes qui présentent des symptômes évocateurs de COVID-19 ne doivent pas participer aux examens et doivent prendre contact avec un médecin ou un centre de soins.
- Si de tels symptômes surviennent en cours d'examen, la personne concernée doit le signaler, rentrer chez elle munie d'un masque et prendre contact avec un médecin ou un centre de soins. La présentation d'un certificat médical à sa faculté ou à son école est ensuite requise afin qu'un retrait de l'examen pour juste motif puisse être accordé.
- Les personnes ayant séjourné dans les pays présentant un risque élevé d'infection selon l'OFSP doivent avoir respecté une période de quarantaine de 10 jours avant de se présenter aux examens
- Remarque sur les personnes vulnérables : les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique applicables dans le contexte des examens sont les mêmes que pour la population générale. Ces personnes sont invitées à les observer très rigoureusement.
- Si des étudiant-e-s présentent un problème qui compromet l'application des mesures d'hygiène (par exemple en raison d'un handicap), ils sont priés de prendre contact avec leur faculté ou école avant les examens afin que des mesures adaptées à leur situation puissent être prises.

A la sortie de l'examen, les étudiants s'éloignent rapidement des sorties d'auditoire/salle afin de ne pas créer d'attroupement.

Pour rappel, vous devez présenter votre carte d'étudiant lors de tout examen. Aussi, n'hésitez pas à apporter votre propre solution hydro-alcoolique ainsi que des masques en réserve.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Ashley Bandade
Université de Lausanne
Ecole de français langue étrangère
Responsable des affaires étudiantes
Bureau numéro 2094
Bâtiment Anthropole
Quartier UNIL-Chamberonne
CH-1015 Lausanne
www.unil.ch/efle
Absente le jeudi et vendredi

